

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **08 juin 2026 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Me Serge Bizier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant
quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, est également
présent.

26-06-231

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter d'adopter l'ordre du jour de la
présente séance avec les modifications suivantes :

- Ajout du point : « 8.2 Autorisation de paiement — Cometal » ;
- Ajout du point : « 13.3 Autorisation de dépôt de projets en
culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans » ;

ADOPTÉE

26-06-232

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en
faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le procès-verbal de la
séance ordinaire du 11 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 25
mai 2026.

ADOPTÉE

26-06-233

**Règlement 2026 – Projet de règlement sur l'occupation et
l'entretien des bâtiments (PRU-2603) – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il
sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement portant sur
l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Règlement 2026 – Projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments (PRU-2603) - Dépôt

Le directeur général constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments, que ce dépôt suit l’avis de motion et que ce règlement n’est pas adopté à la présente séance.

26-06-234

Règlement 2026 – Projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments (PRU-2603) – Adoption

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d’adopter le projet de *Règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments (PRU-2603)*;

Ce projet consiste à prévoir des normes qui visent à empêcher le déperissement d’un bâtiment, à le protéger contre les intempéries et à préserver l’intégrité de sa structure ainsi que d’assurer les conditions minimales d’occupation d’un bâtiment.

Avis est également donné qu’une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 juillet 2026, dans la salle du conseil municipal de la Ville au 50, rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

26-06-235

Assurances rouli-roulant et BMX — Renouvellement 2026

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de renouveler les polices d’assurance no VX2600441 et VX2600442 via le regroupement d’assurance de l’UMQ au courtier BFL Canada services de risques et assurances Inc., au coût de 5 716,32 \$, incluant les taxes et les frais de gestion de l’UMQ de 152,00\$, plus taxes applicables ;

D’autoriser la trésorière à faire ce paiement et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l’année en cours, et que les crédits soient pourvus au budget 2026, pour la portion qui s’y rattache.

ADOPTÉE

26-06-236

Fermeture des bureaux de l’Hôtel de Ville — Vacances de la construction 2026

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que les bureaux de l’Hôtel de Ville ainsi que les services administratifs de la Ville de Princeville soient fermés au public la semaine du 27 juillet au 31 juillet 2026.

ADOPTÉE

26-06-237

Offre de service — Site Web

ATTENDU l’offre de service transmise par DGK pour la mise en place d’un nouveau site Web pour la Ville de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, d'accepter l'offre de service de DGK pour moderniser le Site Web de la Ville au montant de 47 139,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toute facture en lien avec ce contrat et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-06-238

Fonds régions et ruralité — Terrain de basketball

ATTENDU QUE la Ville de Princeville veut accroître le nombre de sports praticables sur son territoire ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de terrain de basketball extérieur sur l'entièreté du territoire de la Ville de Princeville ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite démocratiser l'accès aux différents sports par l'installation de différentes infrastructures ;

ATTENDU QUE les travaux et le type d'activités du présent projet sont conformes aux règlements de la Ville ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Princeville s'engage à réaliser les travaux de construction du terrain de basketball et d'assumer une partie des coûts de construction dudit terrain conditionnellement à l'obtention de l'aide financière;

D'AUTORISER le dépôt du projet « Terrain de basketball » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de L'Érable ;

D'AUTORISER monsieur Étienne Couture, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à agir pour et au nom de la Ville de Princeville dans le cadre de ce projet et à signer les documents nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉE

26-06-239

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12 mai au 7 juin 2026 2 475 432,15 \$
- nos S14209 à S14216, M3469 à M3490 & A56345 à A56363

Dépôt salaires :

- périodes 2026-18 à 2026-22 190 997,38 \$

ADOPTÉE

26-06-240

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 8 juin 2026 1 697 556,13 \$
nos S14217 à S14279 & A56364 à A56452

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers ORASSE 31 mars 2026 — Dépôt

26-06-241

Démission — Brigadier

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte de la démission de monsieur Alain Pellerin en date du 23 juin 2026 au poste de Brigadier scolaire, au sein du service des loisirs.

ADOPTÉE

26-06-242

Avenant au contrat de travail du Directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU QUE la Ville de Princeville et le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire sont liés par un contrat de travail ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines modalités de ce contrat ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant au contrat de travail du directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-06-243

Salaire camp de jour 2026

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver les salaires du personnel du camp de jour 2026 tel que l'entend la liste préparée par le directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et déposée en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

Ratification d’embauches — Employés du camp de jour

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu de ratifier les heures de formation et de préparation des moniteurs précédant la séance et d’autoriser le directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l’embauche des animateurs suivants pour l’organisation des terrains de jeux et le camp de jour :

Coordonneurs

- Claudia Boisvert
- Matis Nault
- Yanie Tull

Animateurs

- Alexys Légaré
- Alizée Beauvillier
- Alyson Fortier
- Audalie Fortier
- Bianca Remolina
- Charlie Côté
- Chloé Brie
- Coraly Guimond-Bolduc
- Daphnée Lambert
- Frédérique Hould
- Justine Goupil
- Kayla Poirier
- Laurie-Anne Latulipe
- Mathys Légaré
- Raphaëlle Hould
- Raphaël Hébert
- Rosalie Marcoux
- Sandrine Perreault
- Wendy Remolina
- William Tardif

Animateur remplaçants

- Philippe Ruel
- Mathieu Boisvert
- Xavier Levasseur
- Maude Blondeau

Accompagnateurs/trices

- Adam Croteau
- Alyson Pruneau
- Angélie Poirier
- Daphney Cyr
- Keliane Tardif
- Malorie Allaire
- Olivia Taschereau
- Rosalie Pigeon
- Rosaly Leroux

Temps partiel — Service de garde

- Abygaël Vallières
- Aubert Couture
- Damien Caouette
- Dorothée Pellerin
- Èvany Gosselin
- Mathéo Bédard
- Nathan Lambert
- Olivia Poirier
- Samuel Côté
- Thalyanne Marcoux

Animateurs skateboard

- Alexandre Verville

ADOPTÉE

Attestation de véracité — Programme d’aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 312 \$ pour l’entretien de la voirie locale pour l’année civile 2025 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

26-06-246

Travaux de pavage sur le rang Isidore Blier

ATTENDU l'annexe II préparée et déposée par le directeur des travaux publics Dave Leclerc ;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur le rang Isidore Blier sont nécessaires ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de pavage sur le rang Isidore Blier à Pavage Centre-Sud pour un montant approximatif de 109 184,00 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même la subvention « droit carrières et sablières » du Fonds régional réservé à la réfection de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

26-06-247

Réfection des salles de bains de l'Aréna

ATTENDU la recherche de fournisseurs et l'annexe II préparée par monsieur Frédéric Lecours, coordonnateur à la vie sportive ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, d'octroyer le contrat de réfection des salles de bains de l'aréna pour les chambres 1 à 6 à Carrelage Br3n, pour un montant approximatif de 31 000 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER monsieur Frédéric Lecours à signer pour et au nom de la Ville de Princeville tous documents en lien avec le contrat.

D'AUTORISER la trésorière à payer les factures en lien avec ce contrat et que celles-ci soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-06-248

Autorisation de paiement — Cometal

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la facture datée du 27 mai 2026 émise par Cometal pour la réfection des salles de bain de l'aréna pour un montant de 6 040,00\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer les factures en lien avec ce contrat et que celles-ci soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-06-249

Autorisation de paiement — Station source

ATTENDU qu'une partie de cette facture correspond à des consignes pour les cylindres et la cage de transport, lesquelles font l'objet d'une note de crédit au retour des contenants ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la facture datée du 28 avril 2026 émise par Brenntag Canada inc. pour la fourniture de chlore à la station source pour la filtration de l'eau au montant de 16,297.12\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-06-250

GROBEC – Renouvellement adhésion

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion au groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour 2026-2027 au coût de 100\$;

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement et que la dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-06-251

Présentation de projet au Programme accélérer transition climatique locale

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville autorise la présentation de deux projets l'un pour une étude de gestion de l'eau des bassins de rétention et l'autre pour une étude d'aménagement du centre-ville pour une intégration d'un espace fixe du festival Bière, bouffe et culture au ministère de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme accélérer transition climatique locale ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Princeville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Ville de Princeville, désigne monsieur Thierry De Nardin, coordonnateur en hygiène du milieu et en infrastructure, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

ADOPTÉE

26-06-252

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* ;

De nommer Caroline Lelièvre, directrice aux communications et des relations avec les citoyens, et Catherine Beaudoin soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin;

De confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de nommer la Ville de Princeville à mettre en place, dans un délai de trois ans, les trois engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la ville s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants* ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* Ex : Organiser un événement de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'Avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉE

26-06-253

Autorisation de paiement — Faubourg des Prés

ATTENDU les services professionnels réalisés par Avizo dans le cadre du projet Faubourg des Prés ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER les factures pour les travaux susmentionnées ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements de 3 165,00\$ et 1 195,00\$ plus les taxes applicables, à Avizo pour les factures émises le 31 mars 2026 et le 30 avril 2026 ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2025-286 décrétant une dépense de 6 783 000 \$ et un emprunt de 6 000 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés*, ainsi qu'avec les recettes de la vente de terrains du Faubourg des Prés.

ADOPTÉE

26-06-254

Faubourg des Prés — Avenant au contrat de services professionnels

ATTENDU la volonté de la Ville de prolonger la rue Bellevue dans le Faubourg Des Prés, et ce, d'une longueur de 40 mètres ;

ATTENDU qu'il est préférable que les modifications de plans et devis d'ingénierie doivent être effectuées par la firme d'ingénierie initialement responsable de leur création, afin de garantir l'intégrité, la sécurité et la conformité des ouvrages aux normes applicables ;

ATTENDU que seul Avizo, en tant que créateur desdits plans et devis, possède la responsabilité professionnelle ainsi que la connaissance technique approfondie requise pour apporter des modifications à ces documents ;

ATTENDU qu'un avenant a été rédigé au montant de 3 500,00\$, taxes en sus ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'avenant préparé par Avizo Expert-Conseil.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement 2025-486 décrétant une dépense de 6 783 000 \$ et un emprunt de 6 000 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés*, ainsi qu'avec les recettes de la vente de terrains du Faubourg des Prés ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement en lien avec cet avenant.

ADOPTÉE

26-06-255

Demande de dérogation mineure Martin Lehoux et Karine Rousseau 52 Boulevard Carignan Est

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux aux demandeurs car le règlement empêcherait le projet de construction de se réaliser ;
- 3- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque le projet tel que présenté est conforme à la réglementation ;
- 4- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur car le bâtiment s'intègre bien à la propriété ayant une grande superficie ;
- 9- Les travaux doivent faire l'objet d'un permis, ce critère n'est pas applicable.

ATTENDU QUE les demandeurs projettent la construction d'un gazebo (poolhouse) de 16' x 25' annexe à la nouvelle piscine creusée;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera aménagé d'une cuisine d'été incluant les commodités d'un tel aménagement;

ATTENDU QUE ce bâtiment a besoin d'être aménagé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU la recommandation positive par le Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu :

QUE le Conseil fasse droit à la dérogation mineure pour le 52 Boulevard Carignan Est pour la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Lehoux et par Madam Karine Rousseau afin de permettre la construction d'un gazebo d'une superficie de 37,2 m², ce qui représente une dérogation de 12,2 m² de plus qu'autorisé à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

26-06-256

Désistement achat — 285 rue Nadeau

ATTENDU le désistement des acheteurs pour le terrain situé au 285 rue Nadeau ;

ATTENDU le grand nombre de personnes intéressées pour l'achat de terrains dans le Faubourg des Prés et que la Ville de Princeville souhaite donner l'opportunité à d'autres potentiels propriétaires ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à rembourser le dépôt initial de 5 000 \$ fait lors de l'offre d'achat pour le terrain.

ADOPTÉE

26-06-257

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air — Autorisation

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville autorise la présentation d'un projet d'agrandissement du boulodrome au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Princeville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Ville de Princeville désigne monsieur Étienne Couture, directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

ADOPTÉE

26-06-258

Programme nouveau Horizons — Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la Halte culturelle Café-Sana ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu que le Coordonnateur culturel, monsieur Denis Leblanc, soit désigné comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés — Projets communautaires.

ADOPTÉE

26-06-259

Autorisation de dépôt d'un projet en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'un projet en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans et que le coordonnateur culturel, monsieur Denis Leblanc, soit désigné comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du projet.

ADOPTÉE

26-06-260

Contribution aux Jeux du Québec

ATTENDU QUE la candidature de Victoriaville pour l'obtention de la 62e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2028 a été retenue et que celle-ci se déroulera du 3 au 11 mars 2028 ;

ATTENDU QUE cet événement d'envergure générera d'importantes retombées sportives, économiques, touristiques et sociales pour l'ensemble de la région ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite contribuer activement au succès de cet événement d'envergure qui regroupera près de 3 000 athlètes issus des 19 régions du Québec, en plus de mobiliser plus de 2 000 bénévoles ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, le maire s'abstenant de voter, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville confirme son appui à la tenue de la 62e Finale des Jeux du Québec — Hiver 2028;

QUE la Ville de Princeville, à titre de partenaire de la 62e Finale des Jeux du Québec — Hiver 2028, s'engage à mettre gratuitement à la disposition du comité organisateur le Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière pour la période du 3 au 11 mars 2028, afin de permettre la tenue de compétitions sportives dans le cadre de l'événement, ainsi que les locaux et équipements municipaux connexes pouvant contribuer à la tenue de certaines activités ou opérations liées à celui-ci ;

D'AUTORISER le maire et la direction générale à négocier et à signer toute entente nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-06-261

Droits devant Érable — Demande de gratuité de salle

ATTENDU la demande présentée par l'organisme pour obtenir la gratuité de la salle Alphonse Desjardins pour offrir un service d'impôt gratuit à la population à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Alphonse Desjardins du 08 mars 2027 au 26 avril 2027 présentée par l'organisme et selon la disponibilité de la salle à voir avec le service des loisirs pour la tenue de la clinique d'impôt.

ADOPTÉE

26-06-262

Tournoi de Softball mineur — Prêt d'équipement

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la demande de monsieur Sébastien Bilodeau quant à recevoir le prêt du véhicule côte à côté pour la tenue du tournoi de Softball mineur de l'Érable.

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, d'accorder le prêt d'équipement pour la tenue du tournoi du 24 au 26 juin 2026.

ADOPTÉE

26-06-263

Gratuité de salle — Tatoué.e.s pour la cause

ATTENDU la demande présentée par l'organisme maison d'hébergement La volte-Face pour obtenir la gratuité de la salle Pierre Prince pour la tenue de l'activité Tatoué.e.s pour la cause ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Pierre Prince le 26 septembre 2026 pour l'organisation de l'activité.

ADOPTÉE

26-06-264

Demande de don — Maison de fin de vie Marie Pagé

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à la Maison de fin de vie Marie Pagé pour l'achat de cartes cadeaux de commerces situés sur le territoire de la Ville de Princeville, pour un tirage dans le cadre des activités de financement, et d'autoriser la trésorière à faire son versement.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-06-265

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h05.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, Greffier adjoint

Raphaël Guérard, maire